

POUR UNE DÉFINITION DES PROPOSITIONS RELATIVES LATINES *

Introduction

Cet exposé a le but d'expliquer et de justifier le contenu de [1] :

- [1] Les relatives latines sont des propositions introduites par un des pronoms, adjectifs et adverbes de [4].

Elles sont employées comme énoncé ou comme partie d'énoncé pour identifier ou « construire » une entité ou un ensemble d'entités (fonction de référence), ou pour décrire une propriété d'une entité nommée dans le même énoncé (fonction de modification), ou pour attribuer une propriété à une entité ou à un ensemble d'entités (fonction de prédicat).

Elles remplissent une des fonctions syntaxiques suivantes :

(a) modifiant qui décrit une propriété de l'entité référée par un complément (relative anaphorique explicative d'un terme qui désigne une entité déterminée) [exemple 13 a],

(b) complément (relative autonome) qui remplit la fonction de référence et identifie ou « construit » un concept qui désigne une entité ou un ensemble d'entités jouant n'importe quelle fonction sémantique dans un énoncé complexe [exemple 13 b],

(c) complément qui remplit la fonction de référence et identifie ou « construit » un concept qui désigne un procès ou une proposition ou un énoncé jouant n'importe quelle fonction dans un énoncé complexe (relatif de liaison d'une proposition subordonnée) [exemple 13 c],

(d) prédicat identifiant une entité ou un ensemble d'entités ou leur attribuant une propriété [exemple 13 d],

* Ce travail a été rédigé avec le soutien financier du Ministère de l'Éducation et de la Culture espagnol (Projet de Recherche PB 96-0023) et a profité des remarques de M. Bueno, L. Conti, J. L. García Ramón, H. Maquieira, L. M. Macía et E. Torrego, ainsi que de D. Longrée, qui a corrigé la version française. Je remercie tous ces collègues de leur amabilité.

(e) énoncé avec forme de phrase qui appartient à un discours (relatif de liaison en phrase principale ou relatif apposé à une phrase) [exemple 13 e],

(f) énoncé sans forme de phrase, constitué par un terme qui appartient à un discours (proposition relative détachée) [exemple 13 f], et

(g) modifiant ou complément apposé (relative anaphorique restrictive ou explicative), lorsqu'il y a dans le même énoncé un terme corréférentiel (antécédent ou non) qui dénote un ensemble d'entités [exemples 13 a et b].

Il résulte de ces affirmations qu'il faut faire appel à un type de fonctions, qu'on appellera « fonctions catégorielles », pour décrire le signifié des propositions relatives latines. Les fonctions catégorielles, ainsi que les autres types de fonctions grammaticales, sont nommées dans [2] :

[2] Types de fonctions grammaticales.

<i>Fonctions</i>	<i>Exemples</i>
sémantiques	Instrument, Cause, Origine, Manière, etc.
syntaxiques	sujet, objet
pragmatiques	topique, rhème
catégorielles	référence, modification, prédicat

Le signifié attribué aux expressions linguistiques est conventionnel

Pour justifier cette affirmation sur les propositions relatives, nous devons utiliser les concepts de *phrase*, *proposition* et *relative*. Comme l'histoire les a chargés de valeurs différentes et même contradictoires, on commencera par expliquer dans quel sens nous les emploierons.

Les expressions linguistiques ont un signifié qui n'est pas naturel et que le linguiste doit pénétrer, mais qui leur est attribué par convention.

Par exemple, parmi les philologues classiques, l'usage du mot *hand-out* s'est répandu pendant les années quatre-vingt pour désigner la feuille d'exemples sur laquelle un intervenant appuie son exposé oral. Je me rappelle que, à l'occasion d'un colloque tenu en France au début des années quatre-vingt-dix, les premiers intervenants francophones employaient régulièrement *hand-out*, jusqu'au moment où l'un d'entre eux, qui avait pris la parole, a demandé si tous avaient déjà reçu un exemplier. On a vu un signe d'approbation de la part de l'assemblée, et à partir de ce moment, tous les francophones ont employé *exemplier*. La convention grâce à laquelle *exemplier* désigne la feuille ou les feuilles de papier avec les exemples employés dans un exposé concernant la philologie classique est récente.

Pour moi, cette convention a été établie à cette occasion, quand j’ai entendu pour la première fois le mot et remarqué l’approbation des francophones présents.

Nous avons la liberté d’employer *proposition* et *phrase* avec le sens que nous leur accordons. Il n’y a rien dans la réalité qui nous amène à employer ces mots avec un sens déterminé, compte tenu surtout du fait qu’ils ne désignent pas un référent accepté par tout le monde.

Les termes employés par la grammaire diffèrent de ceux du type *exemplier* à deux points de vue. D’un côté, *exemplier* signifie un concept référé à un ensemble d’entités visibles qui peut être représenté comme [3] :

[3] *exemplier* évoque le concept “exemplier” qui réfère à ⇒

propositions relatives 1. <i>ubi</i> 2. <i>quis</i> 3. <i>qualis</i>

En revanche les entités auxquelles *phrase*, *énoncé* et *proposition* se réfèrent ne correspondent pas à des entités visibles. Ces mots de la grammaire ont une longue histoire derrière eux. C’est pour cette raison qu’il faut suivre l’usage traditionnel autant que possible.

La forme des propositions relatives

Les propositions relatives ont un prédicat – une forme personnelle s’il s’agit d’un verbe – et sont introduites par un pronom, un adverbe ou un adjectif relatif, tel que :

[4] Relatifs :

- pronoms : *qui*, *quisquis*, *quisque*, *quicumque*, *quiuvis*, *quilibet*, *quot*
- adverbes : *ubi*, *quo*, *unde*, *qua*
- adjectifs : *qui*, *qualis*, *quantus*

Dans quel sens la relative est-elle une proposition ?

On proposera d’employer les mots du schéma numéro [5] pour distinguer les concepts qu’on évoquera tout de suite (cf. S. C. ДИК [1989], p. 247 s.) :

[5] Structure de la phrase.

<i>Dénomination</i>	<i>Concept exprimé</i>
énoncé	message éventuellement cohérent et autonome
proposition	fait possible
prédication	procès

D'abord, on se bornera à employer le mot *prédication* pour la conjonction d'un « prédicat » et d'une « base de la prédication ». Tous les deux représentent un procès, mais la relation entre eux n'est pas symétrique. Le prédicat catégorise un contenu, tandis que la base de la prédication, constituée par les compléments du prédicat, représente une actualisation concrète du signifié du prédicat. Ainsi, la prédication n'exprime pas la pure action du travail en général, mais l'activité concrète d'un professeur ou du professeur concerné en [6] :

[6] *Magister laborat.*

Le prédicat a une identité sémantique et emprunte les traits sémantiques de la base de la prédication. La valeur actuelle du prédicat dépend de son lexème, mais aussi du complément *magister*, qui comme tous les compléments spécialise et restreint sa notion. Le prédicat incorpore quelques traits sémantiques de la base de la prédication, en préservant son identité lexicale (cf. P.-A. MUMM [1996], p. 9 s.). C'est ainsi que le même prédicat se réfère à un autre procès dans [7] :

[7] *Nauta laborat.*

Dans ce sens, la relative, comme celle de [8], est une prédication :

[8] *Nam quod emas possis iure uocare tuum.*

La prédication désigne une classe de procès qui peut exister dans n'importe quel univers. Un procès peut être aussi exprimé par des expressions linguistiques, comme les substantifs de [9] :

[9] *Actio, statio, potus, euentus.*

Mais les procès typiques sont exprimés par une prédication.

Deuxièmement, on propose d'employer *proposition* pour les prédictions qui sont présentées par le locuteur comme réelles, possibles, imaginaires ou irréelles et qui sont donc capables de susciter un jugement de valeur, une réaction d'approbation ou de désapprobation. Les propositions ont une valeur de vérité. Ainsi, des deux phrases du numéro [10], l'une est vraie et l'autre est fausse pourvu qu'elles décrivent la même situation :

[10] a. *Multos timet quem multi timent.*

b. *Multos non timet quem multi timent.*

La valeur de vérité ne dépend pas du signifié conventionnel des termes, qui est le même dans les deux propositions. Comme les subordonnées relatives présentent un contenu vrai ou faux, elles sont appelées propositions dans le sens que nous venons d'expliquer.

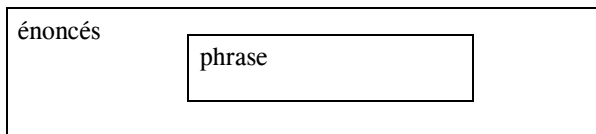
Finalement, on propose d'employer *énoncé* pour toutes les expressions linguistiques qui constituent un discours cohérent et autonome. Les énoncés sont pourvus d'un prédicat et d'une intention communicative grammaticale et peuvent présenter les formes de [11] :

[11] Formes des énoncés linguistiques.

<i>Forme</i>	<i>Exemple</i>
terme	<i>Em tibi hominem.</i> (Plaut., <i>As.</i> , 880.)
phrase simple	<i>Themistocles ueni ad te.</i> (Nep. 2, 9, 2.)
phrase complexe	<i>Non ego erus tibi, sed seruos sum.</i> (Plaut., <i>Capt.</i> , 241.)
discours	<i>Mentula conatur Pipleium scandere montem ; Musae furcillis praecipitem eiciunt.</i> (Cat., 105.)

La phrase est un type d'énoncé qui a une prédication présentée comme proposition. Ce fait peut être représenté comme en [12] :

[12]



Les formes semblables aux phrases mais qui n'ont pas une force communicative grammaticale sont marquées par une conjonction subordonnée, un relatif ou un infinitif ou un participe. Ces formes évoquent l'emploi de la forme de phrase dans une fonction différente de celle d'énoncé.

En employant les mots dont le sens vient d'être expliqué, nous pouvons donc arriver à la conclusion que les relatives ont les formes et remplissent les fonctions syntaxiques de [13] :

[13] Formes et fonctions syntaxiques des propositions relatives.

<i>Forme</i>	<i>Fonction</i>
(a) relative anaphorique (avec antécédent)	modifiant d'un complément
Ex. : <i>Amor enim, ex quo amicitia nominata princeps est, ad benevolentiam coniungendam.</i> (Cic., <i>Lae.</i> , 26.)	
(b) relative autonome (sans antécédent)	complément
Ex. : <i>Quod bene fecisti referetur gratia.</i> (Plaut., <i>Capt.</i> , 941.)	
(c) conjonction subordonnante et relatif de liaison	complément
Ex. : <i>Quod si mi permississes, qui meus in te amor est, confecissem cum coheredibus.</i> (Cic., <i>fam.</i> , 7, 21.)	
(d) relative autonome	prédicat
Ex. : <i>Ego sum qui nullius vim valere volui quam ...</i> (Cic., <i>fam.</i> , 5, 21, 2.)	
(e) sans conjonction subordonnante mais avec relatif de liaison	phrase
Ex. : <i>Multas ad res perutiles Xenophontis libri sunt, quos legite, quaeso, studiose ut facitis.</i> (Cic., <i>Sen.</i> , 53.)	
(f) terme détaché sans prédication principale	énoncé
Ex. : <i>Istos captivos duos heri quos emi [...], his indito catenas.</i> (Plaut., <i>Capt.</i> , 110 et s.)	

La proposition relative n'est un énoncé que dans les cas de (e) et (f) (cf. Chr. LEHMANN [1984], p. 68).

Valeur commune des pronoms, adverbess et adjectifs relatifs

Selon une théorie répandue, les relatifs contiennent un morphème de subordination et un morphème anaphorique qui fait l'abstraction d'un complément de la prédication régente (cf. Chr. TOURATIER [1980], p. 71 s. ; [1994], p. 616 s.).

Cette définition ne rend pas compte du relatif de liaison. C'est pourquoi, selon M. LAVENCY (1981, p. 456) et H. PINKSTER (1990, p. 82), il faut distinguer un *qui* fonctionnant comme amalgame d'adjectif-pronom anaphorique et de conjonction de coordination (relatif de liaison) et un *qui*

fonctionnant comme amalgame d'adjectif-pronom anaphorique et de conjonction de subordination (relatif).

Ces définitions ne sont pas valables pour le relatif des propositions relatives autonomes nominalisées qui remplissent la fonction de complément [exemple 13 b], parce que leur relatif ne renvoie pas à une entité déjà nommée.

D'après G. SERBAT (1988), le relatif est un « nominalisateur abstrait » d'une proposition : « Le signe dit "relatif" n'est pas *en première ligne* un "subordonnant anaphorique", ni même un "subordonnant", ni "anaphorique" non plus. Il est, au plus profond de lui-même, un marqueur nominal, un indicateur de la catégorie syntaxique nominale. Il partage cette qualité avec tous les pronoms-adjectifs rangés sous l'étiquette des "démonstratifs-anaphoriques" » (G. SERBAT [1988], p. 39). Pour soutenir cette définition, on évoque le relatif de liaison et les exemples archaïques qui ont un relatif qui introduit un syntagme nominal comme celui de [14] :

[14] *Athenae, quae nutrices Graeciae ...* (Plaut., *Stichus*, 649.)

Le relatif dans ce type d'exemples est défini comme un véritable article syntaxique déterminatif de la proposition, qui est, à son tour, un adjectif syntaxique (cf. É. BENVENISTE [1957]).

Mais ce que *nominalisateur* veut dire n'est pas clair, car les propositions relatives sont employées dans les mêmes fonctions syntaxiques que les substantifs, mais aussi que les adjectifs, et la relative est employée comme un équivalent sémantique d'un substantif, mais aussi d'un adjectif :

[15] *O nox illa, quae paene aeternas huic urbi tenebras attulisti !*
(C. Facc., 102.)

Comme les substantifs, les propositions relatives dénotent une entité individuelle ou un ensemble d'entités, mais, comme les adjectifs, elles peuvent aussi décrire une propriété.

On peut donc conclure de la discussion précédente que le relatif ne peut pas être défini comme subordonnant anaphorique si l'on veut grouper tous ses emplois. Pour ce qui concerne la définition comme nominalisateur, on se demandera ce que ce mot veut dire exactement et on devrait ajouter en tout cas qu'il est aussi « adjectivateur » (cf. J. MEYERS [1992]).

Pour les raisons que l'on va essayer d'exprimer, on dira que le relatif dénote ce que le locuteur conçoit comme une entité, un ensemble d'entités ou une propriété remplissant la fonction catégorielle de référence, de modification ou de prédicat.

La proposition relative fait qu'une prédication qui constate une relation entre une ou plusieurs entités nommées par des compléments devienne la propriété ou une des propriétés qui permettent d'identifier ou de « construire » l'ensemble d'entités nommées par un complément.

Valeurs sémantiques des propositions relatives

La table numéro [16] donne un résumé des types sémantiques des propositions subordonnées relatives d'après M. LAVENCY (1997, § 419-422) :

[16] Types sémantiques de propositions subordonnées relatives.

<i>Proposition relative</i>	<i>Exemple</i>
(a) épithète déterminative	<i>Caesar ei munitioni quam fecerat Labienum praecepit.</i> (Cés., G., 1, 10.)
(b) épithète qualificative	<i>Cum eo [...] hoste res est qui nec bonam nec malam fortunam ferre non possit.</i> (Liv., 27, 14.)
(c) apposée qualificative	<i>Galli, qui dolerent, consilia inire incipiunt.</i> (Cés., G., 7, 1.)
(d) apposée déterminative	<i>Graeci [...], quorum copiosior est lingua quam nostra.</i> (Cic., Tusc., 2, 35.)
(e) nominalisée	<i>Qui bene amat bene castigat.</i> (Ne., Eu., 3.)

Du point de vue sémantique, les propositions relatives à antécédent [types 16 a-d] expriment une propriété des entités nommées par le terme antécédent, et les propositions relatives sans antécédent [type 16 e] signifient des concepts référés à une entité ou à un ensemble d'entités. Les entités référées par les propositions relatives peuvent être, par exemple :

[17] Types des référents désignés par les propositions relatives.

<i>Entité</i>	<i>Exemple</i>
déterminée spécifique	<i>Quae sese in ignem inicere uoluit, prohibui.</i> (Ter., Andr., 140.)
déterminée générique	<i>Xerxes [...] praemium proposuit qui inuenisset nouam uoluptatem.</i> (Cic., Tusc., 5, 20.)
indéterminée	<i>Sustulit quos obstaré arbitrabatur.</i> (Cic., off., 3, 38.)

Cette analyse sémantique des propositions relatives est renforcée par leur équivalence sémantique et leur capacité de commuter avec des syntagmes qui désignent une entité individuelle ou un ensemble d'entités.

Les propositions relatives se réfèrent à une entité ou à un ensemble d'entités, tandis que les propositions subordonnées complétives ne font référence qu'à un procès, une proposition ou un énoncé :

[18] Classes des référents des propositions complétives.

<i>Référent</i>	<i>Proposition complétive</i>
procès	<i>Moneo ne faciatis.</i> (Cic., <i>Rab. post.</i> , 18.)
proposition	<i>Hauscio an congrediar.</i> (Plaut., <i>Epid.</i> , 543.)
énoncé	<i>Dicebam pater, tibi, ne matri consuleres male.</i> (Plaut., <i>As.</i> , 938.)

Les propositions relatives évoquent une entité ou une propriété d'une entité, tandis que les propositions interrogatives indirectes désignent un procès, une proposition ou un énoncé, comme [19] :

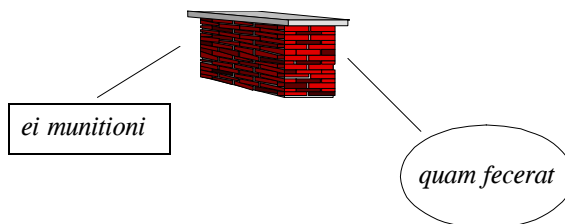
[19] *Haec admirabilia, sed prodigi simile est quod dicam.* (Cic., *Lig.*, 11.)

Valeurs catégorielles des relatives : fonction de modification

La proposition relative qui a pour antécédent une entité représentée par un nom propre, un pronom personnel ou un syntagme nominal, pronominal ou adverbial à référence unique est un adjacent ou *modifiant* de l'antécédent. D'après la terminologie traditionnelle, le relatif dans ce cas indique que la proposition remplit la fonction de modification.

Qu'est ce que veut dire *modification* ? D'une part, la modification restrictive décrit une propriété qui n'est pas inhérente à l'entité nommée par le syntagme nominal ou pronominal, en faisant plus étroite sa référence. C'est ainsi que le syntagme nominal *ei munitioni quam fecerat* du numéro [16 a] peut être représenté comme en [20] :

[20]



De l'autre côté, la modification explicative, apposée ou non restrictive est une prédication secondaire de l'entité nommée par le syntagme modifié. Les propositions relatives explicatives, apposées ou non restrictives décrivent une propriété de l'entité ou de l'ensemble d'entités modifié, que le locuteur présente comme inhérent (stable ou transitoire). Le syntagme nominal de [21] peut être représenté comme en [22] :

[21] *Armauerat contraxeratque eos Didas Paeon, qui adolescentem Demetrium occiderat.* (Liv., 42, 51, 6.)

[22]



La propriété désignée par la proposition relative peut être générique ou spécifique, stable ou transitoire. Dans tous ces cas, la relative explicative a un antécédent déterminé.

La fonction de *modification* est aussi remplie par l'adjectif, et est restrictive (épithète), comme en [23], ou non restrictive (apposée), comme en [24] :

[23] *Pinus nigra*



[24] *Raucae palumbes*
(Verg., *Ecl.*, 1, 57.)



L'adjectif de [23] distingue la référence de *pinus nigra* de celle de *pinus Corsica*, *pinus Haleppensis* et d'autres variétés et, par conséquence, a un sens discriminatif qui restreint la référence du nom, tandis que celui de [24] rend explicite une propriété que la plupart des locuteurs regardent comme inhérente du référent du nom.

La fonction de *modification* se trouve aussi dans l'apposition, qui est une construction syntaxique constituée par au moins deux expressions linguistiques co-référentielles qui remplissent la même fonction et sont régulièrement des syntagmes nominaux qui ont des morphèmes synonymes. Les éléments apposés identifient le même individu, désigné par deux termes qui diffèrent sur le plan de leur degré de spécificité sémantique (cf. D. LONGRÉE [1990]).

On appellera « expression en apposition » la deuxième expression d'une construction d'apposition, et « expression apposée » la première expression d'une construction d'apposition. Par exemple,

[25] *Ne canes quidem sollicitum animal ...* (Liv., 5, 47, 3.)

expression apposée expression en apposition

L'expression en apposition remplit la fonction de modification si elle restreint la référence ou nomme une propriété du référent de l'expression apposée, comme *sollicitum animal* de [25].

En revanche, l'expression apposée est une modification si elle identifie une classe et restreint la référence ou nomme une propriété du référent de l'expression en apposition : le premier terme désigne une classe et le deuxième identifie un ou plusieurs individus appartenant à la classe nommée :

[26] *Rex Antiochus* (Cic., *Verr.*, 2, 4, 67.)

Les propositions relatives, les adjectifs et les expressions apposées sont capables d'exercer la fonction de modification. C'est pour cela qu'il faut éviter de dire que les propositions relatives remplissent la fonction d'adjectif, parce que cette fonction peut être aussi remplie par d'autres expressions linguistiques. Il convient de distinguer entre « classe de mots », « contenu conceptuel » et « fonction ». Il y a un certain degré d'attente mutuelle, mais pas de contrainte, entre la forme, le contenu conceptuel et la fonction d'une expression linguistique (cf. W. CROFT [1991]).

La proposition relative qui a pour antécédent une expression à référence unique remplit la fonction catégorielle de modification. Les propositions relatives qui ont un antécédent qui identifie une entité individuelle modifient cet individu en nommant une de ses propriétés.

Valeurs catégorielles des relatives : fonction de référence

Les propositions relatives sans antécédent se réfèrent à des entités qui sont nommées par rapport à la propriété décrite par la proposition relative. La proposition relative autonome ou nominalisée est la seule propriété exprimée de l'entité et, par conséquent, remplit la fonction de référence.

La *référence* est un acte linguistique par lequel le locuteur emploie un terme pour « construire » ou identifier un ensemble d'entités. Cet acte linguistique peut être représenté comme [27] :

[27] *Qui eloquentem orationem habet* ⇒



Les noms et les syntagmes nominaux qui dénotent un signifié conventionnel qui désigne un ensemble d'entités remplissent aussi la fonction de référence. Considérons l'exemple [28] :

[28] *orator* ⇒

Dans l'apposition, les deux expressions apposées remplissent la fonction de référence, comme en [29] :

[29] *Voluptates, blandissimae dominae* ... (Cic., *Lael.*, 19.)

La proposition relative autonome ou sans antécédent remplit la fonction catégorielle de référence et une fonction comme complément de l'énoncé ou comme énoncé qui n'a pas la forme d'une phrase, mais d'un terme.

**Les relatives qui ont une expression
à référence non unique pour antécédent
remplissent la fonction de référence ou de modification**

Les propositions relatives qui ont un antécédent désignant une classe d'entités (expressions à référence non unique) peuvent être analysées comme remplissant la fonction catégorielle de référence ou celle de modification. Exemple :

[30] *Ad erum ueni, quo ire occeperam.* (Plaut., *Mil.*, 119.)

La proposition relative peut être un modifiant de *erum*, dans quel cas elle remplit la fonction de modification, ou une expression référentielle apposée, dans quel cas elle remplit la fonction catégorielle de référence.

La relation entre l'antécédent et la proposition relative est semblable à celle qui s'établit entre les membres d'une apposition, chacun desquels désigne une classe d'entités. Les termes classent des types, et leur combinaison identifie un individu ou une sous-classe. Exemple :

[31] *Opportunissime res accidit, quod postridie eius diei mane [...]
Germani ad eum in castra uenerunt.* (Cés., *G.*, 4, 13, 4.)

Valeurs catégorielles des relatives : fonction de prédicat

La relative est un attribut sémantique et remplit la fonction de prédicat comme en [32] :

[32] *Ista sententia est quae neque amicos parat neque inimicos tollit.* (Liv., 9, 3.)

La fonction de prédicat est rangée au même niveau que celles de modification et référence, tandis que les compléments qui remplissent n'importe quelle fonction sémantique et syntaxique comme sujet et objet remplissent la fonction catégorielle de référence. À la suite de E. COSERIU (1978), on appellera la modification, la référence et le prédicat fonctions catégorielles.

Cette classification permet de proposer une définition unitaire des fonctions sémantiques et syntaxiques comme les rôles grammaticaux joués par les termes qui remplissent la fonction de complément.

Conclusion

Du point de vue sémantique, les propositions relatives sont employées par les locuteurs pour identifier ou « construire » une entité ou un ensemble d'entités (fonction de référence), pour décrire une propriété d'une entité ou d'un ensemble d'entités (fonction de modification) ou pour attribuer une propriété à une entité ou à un ensemble d'entités (fonction de prédicat).

Du point de vue de leur fonction syntaxique, les propositions relatives sont employées comme modifiant d'un complément, comme complément, comme prédicat attribut, comme phrase simple qui ne saurait pas constituer un énoncé autonome, ou comme énoncé sans forme de phrase.

Les propositions relatives remplissent les fonctions de référence, de modification ou de prédicat. Ces fonctions se placent à un niveau plus abstrait que les fonctions sémantiques et syntaxiques (sujet et objet) des termes et catégorisent les rôles des expressions linguistiques dans les énoncés.

Emilio CRESPO
Universidad Autónoma de Madrid

Références bibliographiques

- É. BENVENISTE (1957) : « La phrase relative, problème de linguistique générale », *BSL* 53, p. 39-54 (= *Problèmes de linguistique générale*, I, Paris, Gallimard, 1966, p. 208-222).
- E. COSERIU (1972) : « Teoría lingüística del nombre propio », *Revista de lingüística aplicada* 10, p. 7-25 (imprimé avec des additions comme chapitre II de *Gramática, semántica, universales*, Madrid, Gredos, 1978).
- W. CROFT (1991) : *Syntactic Categories and Grammatical Relations*, Chicago-London, University of Chicago Press.
- Simon C. DIK (1989) : *The Theory of Functional Grammar*, Dordrecht, Foris.
- M. LAVENCY (1981) : « La proposition relative du latin classique », *AC* 50, p. 445-458.
- M. LAVENCY (19972) : *Vsus. Grammaire Latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- Chr. LEHMANN (1984) : *Der Relativsatz. Typologie seiner Strukturen, Theorie seiner Funktionen, Kompendium seiner Grammatik*, Tübingen, Gunter Narr Verlag.
- D. LONGRÉE (1990) : « À propos du concept d'apposition », *IG* 45, p. 8-13.
- J. MEYERS (1992) : « La proposition relative du latin classique », *Latomus* 51, p. 513-537.
- P.-A. MUMM (1996) : *Parameter des einfachen Satzes aus funktionaler Sicht*, München, Lincom Europa.
- H. PINKSTER (1990) : *Latin Syntax and Semantics*, London & New York, Routledge.
- G. SERBAT (1988) : *Linguistique latine et linguistique générale*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- Chr. TOURATIER (1980) : *La relative. Essai de théorie syntaxique (à partir de faits latins, allemands, anglais, grecs, hébreux, etc.)*, Paris, Klincksieck.
- Chr. TOURATIER (1994) : *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters.